

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme DURNERIN - Mme BERNARD - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Unité Centrale de Production Alimentaire - Maintenance des installations - Marché passé entre la Ville et le groupement dont le mandataire est la société Elyo Suez - Avenant n° 2

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 31 janvier et 27 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres restreint pour désigner les titulaires des marchés de maintenance des installations de l'Unité Centrale de Production Alimentaire. Dans ce cadre, le lot n° 1 "multitechnique" a été attribué au groupement dont le mandataire est la société Elyo Suez.

Depuis le 1er janvier 2007, après les phases de validations et d'essais, le cuiseur-vapeur a été intégré dans le planning de production. En conséquence, il convient aujourd'hui de prévoir la maintenance de cet équipement.

Afin de prendre en compte cette nouvelle prestation, il est proposé de conclure l'avenant n° 2 suivant pour l'année 2007 :

- marché n° 20050059 notifié le 21 février 2005 et conclu avec le groupement dont le mandataire est la société Elyo Suez, immeuble Antarès, 16-18 boulevard Jean Veillet, boîte postale 47995, 21079 Dijon cedex :

- montant initial du marché (part forfaitaire année 2007) :	83 689,10 € TTC
- montant de l'avenant n° 1 :	2 066,69 € TTC
- montant de l'avenant n° 2 :	10 062,25 € TTC
- montant total du marché - part forfaitaire :	95 818,04 € TTC.

Sachant que le montant minimum du marché correspond à la part forfaitaire, les montants minimum et maximum s'établissent désormais à :

- montant minimum :	95 818,04 € TTC
- montant maximum :	287 454,12 € TTC.

Ce projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider d'établir un avenant n° 2 au marché passé entre la Ville et le groupement dont le mandataire est la société Elyo Suez, pour la maintenance des installations de l'Unité Centrale de Production Alimentaire ;
- 2) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIE LE

21/04/07